
2MT
Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
Société civile au capital variable de 1 500 €
Siège social :
811 A route du Maupas
26100 ROMANS SUR ISERE
892 769 332 RCS ROMANS

PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 17 NOVEMBRE 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ,
Et le dix sept novembre

Les associés de la société **2MT** Groupement Agricole d'Exploitation en Commun, société civile au capital variable de 1 500 € divisé en 75 parts de 20 € chacune de nominal, dont le siège social est à 26100 ROMANS SUR ISERE, 811 A Route du MAUPAS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROMANS sous le numéro 892 769 332, se sont réunis d'un commun accord au siège social, en Assemblée Générale Extraordinaire, sous la présidence de Monsieur Mathias FOULHOUX, co-gérant.

Sont présents :

Monsieur Maxime ROZAND,
titulaire de 25 parts.

Monsieur Mathias FOULHOUX,
titulaire de 25 parts.

Monsieur Thibault FOULHOUX,
titulaire de 25 parts.

Représentant l'ensemble des futurs associés et le montant du capital social souscrit.

Le Président déclare en conséquence l'assemblée régulièrement constituée.

L'assemblée peut dès lors valablement délibérer.

Le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour établi comme suit :

ORDRE DU JOUR

- **TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL**
- **MODIFICATION CORRELATIVE DES STATUTS**
- **FRAIS ET POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES**

Aucune question ni aucune remarque n'étant formulée, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions ci-dessous.

Première résolution : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social du 811 A route du Maupas - 26100 ROMANS SUR ISERE au **3327 Route de Saint Bardoux** – 26100 ROMANS SUR ISERE, et ce à compter de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : MODIFICATION CORRELATIVE DES STATUTS

- 1- L'assemblée générale décide de mettre à jour l'état civil des associés (Messieurs Mathias et Thibault FOULHOUX) dans le préambule des statuts et d'ajouter un paragraphe à la fin dudit préambule. Ce dernier est ainsi mis à jour comme suit :

« Préambule :

Il a été constitué un GAEC en date du 1^{er} janvier 2021 immatriculé au RCS de ROMANS sous le numéro SIREN 892 769 332. Il est rappelé que l'agrément sollicité à l'occasion de la constitution du groupement a été délivré expressément et sans restriction, sous le n°26-972 suivant décision préfectorale en date du 26 novembre 2020.

ENTRE LES SOUSSIGNES :

I / Monsieur Maxime Daniel ROZAND,
né le 23 février 1998 à VALENCE (Drôme),
demeurant à 26100 ROMANS SUR ISERE, 811 A Route du Maupas,
célibataire majeur déclarant ne pas être soumis à un Pacte Civil de Solidarité,
de nationalité française.

II / Monsieur Mathias Michel Séverin Marie FOULHOUX,
né le 16 février 1994 à ROMANS SUR ISERE (Drôme),
demeurant à 26100 ROMANS SUR ISERE, 5 route de Saint Bardoux
Marié avec **Madame Chloé Claudine Léa MALOSSANNE**, le 1^{er} juin 2024 à la Mairie de ROMANS
SUR ISERE, sous le régime de la séparation de biens selon contrat de mariage passé pardevant Maître
AUTONES notaire à SAINT MARCEL LES VALENCE le 20 mars 2023,
de nationalité française.

III / Monsieur Thibault Marie Julien FOULHOUX,
né le 15 février 1989 à ROMANS SUR ISERE (Drôme),
demeurant à 26100 ROMANS SUR ISERE, 30 rue Saint Crepin
célibataire majeur déclarant ne pas être soumis à un Pacte Civil de Solidarité,
de nationalité française.

*Il est formé un GAEC, société civile de personnes à capital variable, régi par les articles 1832 à 1870-1
du Code civil, par le titre III de la loi du 24 juillet 1867, par les articles L 323-1 à L 323-16 du Code
rural, par les articles R 323-1 et suivants, R 343-26 et suivants du Code rural et par les présents statuts.*

*Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 17 novembre 2025, les associés ont
décidé de transférer le siège social à l'adresse suivant : 3327 Route de Saint Bardoux 26100 ROMANS
SUR ISERE. »*

- 2- En conséquence de la précédente résolution, l'assemblée modifie l'article 3 des statuts de la
manière suivante :

« ARTICLE 3 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 3327 Route de Saint Bardoux, 26100 ROMANS SUR ISERE ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution : POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal
pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

De tout ce qui précède, il est dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, est signé par les associés.

Suivent les signatures.

Monsieur Maxime ROZAND,

Monsieur Mathias FOULHOUX,

Monsieur Thibault FOULHOUX,